Convocations : 23/06/2014.

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014 à 20 h 45**

**COMMUNE D’AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint,

Florence FLUTEAUX, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR, Gilles ADERIC,

Christian FOUCART. Carole HERINK, Marielle de CHARNACE,

Absents excusés : Joël JACQUEMINET (pouvoir à P. FRERE), Nicolas CORTET (pouvoir à E. GOBARD).

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Angélique FLOCHIN.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l’unanimité.

 **CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L’ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES SUR CIRCUITS SPECIAUX ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE ET LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, accepte la convention de partenariat entre le département et la Commune et fixe les conditions techniques, administratives et financière de l’annexe à la convention, autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

**ADHESION AU SDESM DES COMMUNES DE FAREMOUTIERS ET CANNES ECLUSE :**

Le Syndicat départemental des Energies de Seine et Marne a adressé un courrier demandant de se prononcer sur l’adhésion de FAREMOUTIERS et CANNE ECLUSES. Le Conseil Municipal avait déjà délibéré en 2013 pour cette adhésion, mais Madame la Préfète n’a pas pris d’arrêté d’adhésion de ces communes, ainsi que celle de Mouroux, du fait de la dissolution du SIESM au 31 décembre 2013 devenu SDESM. La procédure est donc relancée. Le Conseil Municipal annule sa délibération du 16/10/2013 et reprend une nouvelle délibération acceptant ces deux nouvelles adhésions. Il est à noter que Mouroux, qui apparaissait également dans la délibération du 16/10/2013, n’a pas encore redélibéré de son adhésion au SDESM.

**PREPARATION DU DEPART EN RETRAITE DU CANTONNIER :**

Trois scénarii se présentent après le départ en retraite du cantonnier :

1. il peut ne pas être remplacé et la commune fera alors appel à des prestataires
2. le Conseil opte pour reprendre un agent à temps complet (4 Conseillers sont favorables)
3. Le Conseil offre un poste à temps partiel avec un complément par un prestataire

(6 Conseillers se prononcent pour cette option). Le Conseil Municipal demande une étude afin de déterminer les coûts.

**REPRISE DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :**

le Contrôle de légalité demande d’apporter des précisions quant à la délibération relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ; Le Conseil délibère :

. point 4, lié à la commande publique, le Conseil note : prendre toute décision concernant la préparation, la passation l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, avec un plafond de 2 000 euros.

. point 2, tarif des droits : limite de 500 euros,

. point 3, emprunts : limite de 3 000 euros,

 1/3

. point 14, et 20 droits de préemption : suppression des articles,

. point 15, actions en justice : limite de 3 000 euros,

. point 16, véhicules municipaux : limite de 500 euros,

. point 19, lignes de Trésorerie : limite de 4 000 euros.

**REVISION DES LOYERS – le point sur le logement vacant :**

. Le Trésor Public demande à ce que les délibérations de loyers soient prises chaque année : au 1er avril pour le bail du 5 rue de l’Eglise et au 1er mai pour le bail du 5 bis rue de l’Eglise et non au 1er juin de cette année ainsi que l’avait décidé le Conseil Municipal, afin d’informer par avance les locataires, puisque la réunion de conseil portant sur les décisions budgétaires avait eu lieu le 28 mars.

Le Conseil délibère et modifie les délibérations prises lors de la séance du 28 mars et les reporte aux dates précitées.

. Le logement du 5 rue de l’Eglise, qui vient d’être libéré, doit être réhabilité en raison de la vétusté et d’importantes dégradations. Le Conseil Municipal délibère et accepte les frais d’état des lieux de l’huissier, d’un montant de 312.13 €.

Des devis seront demandés afin de refaire la plomberie, les peintures, changer les toilettes, les radiateurs, les boiseries des fenêtres, les meubles de cuisine. Le Conseil révise le loyer et le porte à 592 euros mensuels.

**AMENAGEMENTS DES ENTREES DE HAMEAUX DE LA BAUDERIE, le BAS MESNIL et VILLERS :**

Afin d’améliorer la sécurité dans les différents hameaux, le Conseil Municipal se répartit en groupes d’étude ayant pour objectif de faire des propositions d’aménagement des entrées et embellir les lieux.

**CANDIDATURE DE LA COMMUNE D’AULNOY AU LABEL « VILLAGE DE CARACTERE » :**

les villages de moins de 3 500 habitants peuvent postuler pour obtenir le label Village de caractère de Seine et Marne. Porté par le département, Seine-et-Marne Tourisme et le Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE77) ce label permet de valoriser et de renforcer l’attractivité touristique des plus beaux villages Seine et Marnais. Le Conseil Municipal porte la commune candidate.

**ORGANISATION ET TARIFS DU DÎNER REPUBLICAIN DU 13 JUILLET :**

Comme chaque année, le Conseil Municipal organise un dîner communal, sur inscription ; un barbecue est proposé ; les tarifs restent les mêmes, soit : gratuit pour les moins de 14 ans, 5 € pour les Alnésiens, et 8 € pour les participants des communes extérieures.

**FACTURATION VOIRIE :**

Reprise de la délibération du 16/10/2013, vu la hausse de la TVA de 20 % par rapport au devis des Ets WIAME, le Conseil Municipal délibère et accepte le montant de 228 540 TTC.

**DIFFUSION DE LA FICHE SMQ (Système de Management de la qualité)**

. Il est à noter que la route entre la D402 et l’hôpital est en cours de réfection, avec agrandissement, l’accès y est interdit jusqu’au 24 juillet.

**.** Des désordres d’eaux usées, à Villers, ont été résolus.

 **QUESTIONS DIVERSES :**

. **LOI ALUR du 26 mars 2014**

Une réunion d’information sur la nouvelle loi ALLUR a eu lieu au SCOT (schéma de cohérence territoriale), présidée par Madame Laurence PICARD, le 26 juin 2014. Lors de cette réunion ont été présentées les principales dispositions de cette loi.

La loi ALUR prévoit que les plans d’occupation des sols, non transformés en plan local d’urbanisme au 31 décembre 2015, deviennent caducs à compter du 1er janvier 2016, sans

2/3

remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d’urbanisme (RNU). Le Conseil Municipal envisage donc une révision du POS avec la création d’un PLU (Plan Local d’Urbanisme). La commission d’urbanisme se réunira en octobre 2014 pour approfondir cette nouvelle loi.

. Afin de pouvoir bénéficier de financement du Département pour les 6 prochaines années dans le domaine de l'eau (assainissement, eau potable, prévention, rivière) la Commune s’inscrit dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle du Département, avec un projet de création d’une station d’assainissement collectif dans le bourg d’Aulnoy ; la réception de ce plan a été notifié à la mairie par un courrier du 26 juin de Monsieur Vincent EBLE, Sénateur, Président du Conseil Général de Seine et Marne, qui indique que ce souhait sera étudié par les services départementaux et fera connaitre à la mairie, la décision du Comité départemental de Validation qui se réunira en automne 2014.

. un projet de statue de Jehan de Brie est également soumis, avec requête de subvention.

. Une demande de location de la salle des fêtes a été formulée par une professionnelle afin d’organiser des cours de danse pour retraités et actifs, régulièrement en semaine. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

. Le Conseil Municipal souhaite étudier les coûts d’acquisition d’un défibrillateur à la salle des fêtes.

. Une étude a été effectuée afin d’atténuer les odeurs de lagunage par installation de poteaux et de plaques de gel sur la périphérie de la lagune, avec une plaque tous les 3 mètres, le but tant de créer une barrière anti-odeurs entre la zone émettrice d’odeurs et la zone à protéger.

Les 8 ensembles représentent un cout de 720 € HT, le forfait montage 650 € HT et pour trois mois de traitement 707.68 € HT. Le Conseil ne souhaite pas donner suite, vu les coûts élevés.

. **BAISSE DES DOTATIONS.**

Les collectivités locales risquent d’être massivement confrontées à des difficultés financières d’une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d’économies de 50 milliards d’euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l’Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d’euros progressivement jusqu’en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d’euros sur la période 2014-2017. Pourtant, malgré les attaques dont sont victimes les collectivités et les élus locaux sur le niveau de leurs dépenses et la qualité de leur gestion, ils cherchent en permanence la façon la plus efficace de faciliter la vie quotidienne des habitants et assurer les services publics indispensables. Cette baisse massive aura des conséquences sur la qualité des services essentiels rendus à la population et sur l’investissement local assuré pour plus de 60 % par le bloc communal, avec des répercussions inévitables sur la croissance et l’emploi. C’est pourquoi l’Association des Maires de France propose une motion de soutien. Le Conseil accepte cette motion et autorise Monsieur le Maire à la signer.

. **ENTRETIEN DES LAGUNES** :

Des administrées se plaignent du manque d’entretien des digues des lagunes de Villers et du Fourchaud. Rappelons que le recours à une entreprise extérieure concerne le dessouchage des arbres afin de construire deux dalles ciment (travaux exigés par le SIANE).

La séance est levée à 23 h.

 3/3